

# **COMMISSION PERMANENTE**

**REUNION DU 23 NOVEMBRE 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CUNVENZIONE PLURIANNINCA DI FINANZIAMENTU  
2022-2024 DI A SPERIMENTAZIONE ICOPE PER  
L'IDENTIFICAZIONE DI FATTORI DI DIBBULEZZA IND'È  
L'ANZIANI IN CORSICA**

**CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT 2022-  
2024 DE L'EXPÉRIMENTATION ICOPE EN FAVEUR DU  
REPÉRAGE DE LA FRAGILITÉ DES SENIORS EN CORSE**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La politique de prévention de la perte d'autonomie a pour ambition d'accompagner la population insulaire dans un vieillissement en bonne santé et dans une autonomie conservée, gage de qualité de vie.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, la Collectivité de Corse assure depuis sa création en 2018, le rôle de cheffe de file à travers notamment le pilotage et la mise en œuvre des politiques de l'autonomie à l'échelle de la Corse.

Dans la continuité du « prughjettu d'azzione suciale 2018-2021 », le premier Schéma directeur de l'autonomie de la Collectivité de Corse pour la période 2022-2026 a vocation à définir les orientations politiques de la Corse, pour les cinq années à venir, en matière d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ce schéma décline de manière opérationnelle les valeurs de respect, soutien et accompagnement qui constituent notre socle social au bénéfice de tous les publics fragiles. Il s'inscrit clairement dans le cadre d'une approche systémique, afin d'agir rapidement et simultanément sur l'ensemble des secteurs et des problématiques identifiées.

La première orientation du Schéma de l'Autonomie « **Invechjà bè in casa soia** » est centrée autour du parcours de santé des seniors dans le cadre d'une approche élargie : repérage de la fragilité, prévention de la perte d'autonomie, accompagnement et soutien à domicile, suivi des situations complexes.

Pour mémoire en juillet 2019, la Collectivité de Corse a organisé les premières Assises territoriales de la Santé à l'Université de Corse et l'évènement inédit avait rassemblé de nombreux participants autour de plusieurs thématiques, dont la prévention et le repérage des fragilités édictées en sentinelles de santé. Elles ont été formalisées dans un plan d'action prioritaire pour la Collectivité de Corse (fiche action n° 3 / Annexe C), et la seconde édition de ces assises en mars dernier s'inscrit dans cette continuité.

L'enjeu primordial du repérage de la fragilité au sein de notre société corse, particulièrement vieillissante, doit permettre l'analyse des déterminants de cette fragilité pour une prévention déployée très en amont de l'émergence de la perte d'autonomie (public > 55 ans) et contribuer ainsi au « bien vieillir ». La Corse, au regard de ses caractéristiques à la fois démographiques et sociétales, est particulièrement concernée par cet enjeu de prévention de la perte d'autonomie chez les seniors.

A ce titre la Collectivité de Corse souhaite s'engager pour le soutien de l'expérimentation ICOPE, menée en Corse par la Fédération Corse de Coordination et Innovation en Santé (FCCIS), dans le cadre de l'article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018. Le déploiement d'ICOPE s'appuie sur des organisations pluriprofessionnelles en soins primaires dans une approche communautaire coordonnée.

La FCCIS, en partenariat avec le Centre Mémoire de Ressources et de Recherche de Corse (CMRR) et l'équipe fragilité du Centre Hospitalier de Bastia, a fait partie des 9 territoires sélectionnés prêts à expérimenter ICOPE selon le cahier des charges national du 6 janvier 2022, pour une durée de 3 ans. Le modèle organisationnel défini cible le public séniors de 60 ans et plus avec une priorisation pour les séniors en situation de vulnérabilité selon les critères suivants : *isolement social et/ou géographique, précarité, rôle de proche aidant, rupture de soins depuis plus d'un an.*

Le programme ICOPE (*Integrated Care for Older People/Soins intégrés pour les personnes âgées*) de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) propose une démarche de prévention à destination des séniors dans le but de prévenir l'apparition d'une perte d'autonomie.

Cette démarche est structurée autour de tests standardisés et d'outils numériques supports qui promeut une participation active des séniors, selon **quatre étapes** :

- Etape 1 : Repérage des diminutions des aptitudes fonctionnelles dans les domaines : *alimentation, mobilité, vision, audition, cognition et thymie* ;
- Etape 2 : Evaluation approfondie, au regard des alertes détectées, réalisée par des professionnels de santé de soins primaires formés à la démarche ICOPE ;
- Etape 3 : Elaboration d'un plan de prévention (en lien avec le médecin traitant) ;
- Etape 4 : Mise en œuvre du plan de prévention via des ateliers collectifs dans une approche globale et intégrée.

Le financement qui sera attribué par la Collectivité, d'un montant global de 200 000 € est réparti selon : 175 000 € au titre de « l'équipe ressource/fragilité » et 25 000 € au titre des actions du Bien Vieillir, complémentaires à l'appel à projets « Bien Vieillir » du 1<sup>er</sup> août 2022.

Ce financement sera mobilisé dans le cadre d'une autorisation d'engagement intégrée au budget supplémentaire 2022 de la Collectivité de Corse (au sein du programme 5134).

**L'expérimentation ICOPE a véritablement débuté de manière opérationnelle le 1<sup>er</sup> septembre 2022, avec échéance au 31 décembre 2024.**

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver la convention pluriannuelle visant à financer l'expérimentation ICOPE pour le repérage de la fragilité des séniors en Corse pour 2022-2024, tel que figurant en annexe du rapport.

- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer la convention de financement de l'expérimentation ICOPE pour le repérage de la fragilité des seniors en Corse pour 2022-2024, entre la Collectivité de Corse et la Fédération Corse de Coordination et Innovation en Santé.
- D'approuver l'enveloppe financière de 200 000 €, gérée dans le cadre d'une autorisation d'engagement, qui sera consacrée à la convention pluriannuelle de l'expérimentation ICOPE et son imputation sur le programme 5134
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.